

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 57971 Télex: 625852-625853 FAO I Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6) 57973152-5782610

ALINORM 93/19

F

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
Vingtème Session  
Genève, Suisse, 28 juin - 7 juillet 1993

RAPPORT DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU  
COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'EUROPE  
Stockholm, Suède, 11- 15 mai 1992

## RESUME ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la Dix-huitième Session du Comité de Coordination du Codex pour l'Europe sont les suivants:

### Questions soumises à l'examen de la Commission

#### Le Comité

- a recommandé que le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires soit régulièrement réexaminé afin de prendre en compte les évolutions des conditions de production et du commerce international (par. 21-23);
- est convenu de demander l'avis du Comité Exécutif concernant le point (d) du mandat du Comité prévoyant l'élaboration de normes régionales (par. 97);
- a nommé le Dr Stuart Slorach (Suède) en vue de sa désignation comme Coordinateur régional (par. 102).

### Questions d'intérêt pour la Commission

- a exprimé sa préoccupation concernant la réduction des ressources qui pourrait affecter l'organisation régulière de réunions d'experts du JECFA et du JMPR (par. 12);
- a exprimé son soutien aux recommandations de la Commission pour que les commentaires écrits soient pleinement pris en compte dans les réunions du Codex;
- est convenu de rassembler des informations actualisées sur les autorités nationales responsables de la sécurité des aliments et la formation des inspecteurs contrôlant les aliments (par. 58);
- a passé en revue les mesures prises par les gouvernements pour améliorer la participation des consommateurs dans les questions relatives à la législation alimentaire, tout en prenant note des progrès réalisés et de la nécessité de poursuivre les actions entreprises (par. 61-65);
- a passé en revue les systèmes existants d'échange rapide d'information et est convenu qu'il n'était pas nécessaire de développer un nouveau réseau, afin d'éviter la duplication (par. 74);
- a approuvé les Directives pour le travail des Points de contact du Codex, avec une réserve indiquant que toute leurs dispositions n'étaient pas applicables aux pays européens (par. 79);
- a suggéré que certains aspects de l'avant-projet de Directives sur les aliments biologiques devraient être examinés par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, le Comité du Codex sur les additifs et les contaminants, et a présenté ses commentaires pour prise en considération par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (pars. 80-89);
- a recommandé que les mesures proposées pour le contrôle de la contamination par les salmonella soient examinées par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (par. 94).

## Table des matières

	<u>Paragrapes</u>
Ouverture de la session . . . . .	1 - 4
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	5
Questions intéressant le Comité:	
A) Questions résultant de la FAO, de l'OMS, de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex . . . . .	6 - 12
B) Questions résultant des activités d'autres organisations internationales . . . . .	13 - 14
Rapport intérimaire sur l'acceptation des normes Codex et la mise en oeuvre du code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires:	
A) Rapport intérimaire sur l'acceptation . . . . .	15 - 20
B) Mise en oeuvre du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires . . . . .	21 - 23
Rapport sur les travaux de normalisation des groupements économiques et des organisations internationales . . . . .	24
Rapport sur les activités entreprises par l'OMS et la FAO depuis la dix-septième session du comité en matière de sécurité/contrôle des denrées alimentaires, qui complètent les travaux de la Commission du Codex Alimentarius . . . . .	25
• Conférence internationale sur la nutrition . . . . .	26 - 27
• Contrôle des aliments y compris la sécurité des aliments . . . . .	28 - 31
• Activités de santé publique vétérinaire . . . . .	32
• Autres activités . . . . .	33
Suivi des activités concernant la sécurité des denrées alimentaires en Europe, notamment rapport sur l'action menée par le Programme conjoint FAO/OMS de surveillance de la contamination des aliments en Europe . . . . .	34 - 38
Enquête sur le traitement des aliments par irradiation en Europe . . . . .	39 - 43
Application et mise en vigueur - modalités d'utilisation des normes et autres documents . . . . .	44 - 49
Harmonisation: . . . . .	50
A) Législation alimentaire . . . . .	51 - 52
B) Inspection des aliments, laboratoires et autres services . . . . .	53 - 60
Amélioration de la participation des consommateurs aux travaux du Codex . . . . .	61 - 65
Amélioration de l'échange d'information en matière de contrôle des aliments . . . . .	66 - 74
Projet de directives à l'intention des Points de Contact du Codex dans la région . . . . .	75 - 76
Examen de l'Avant-Projet de directives sur les aliments biologiques . . . . .	80 - 89
Rapport sur les mesures prises pour lutter contre la contamination des aliments par les salmonelles . . . . .	90 - 94
Autres questions et travaux futurs . . . . .	95 - 98
Nomination du Coordonnateur . . . . .	99 - 103
Date et lieu de la prochaine session . . . . .	104

Pages

Annexe I . . . . .	16
--------------------	----

### Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Comité de coordination pour l'Europe a tenu sa dix-huitième session à Stockholm, du 10 au 15 mai 1992, à l'aimable invitation du Gouvernement suédois. La réunion était présidée par Madame Barbro Blomberg, Coordonnateur pour l'Europe.

2. Etaient présents à la session les délégations de seize pays membres, deux pays observateurs et des observateurs de cinq organisations internationales. Une liste des participants, comprenant les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

3. La session a été ouverte par M. Karl Erik Olsson, ministre de l'Agriculture, qui a souhaité la bienvenue aux pays membres et aux organisations internationales représentés à la réunion. Le Ministre a rappelé l'importance de l'année 1992 en Europe et le rôle que joue au sein de la région Europe le Marché unique de la Communauté européenne, en particulier dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments et du commerce des produits alimentaires. Il a également mis l'accent sur le programme entrepris par le Codex à la suite de la Conférence sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires en vue d'une approche horizontale pour l'élaboration des normes alimentaires, l'attention croissante portée aux questions concernant le contrôle des exportations et des importations et l'intérêt grandissant pour la protection et la participation des consommateurs. Il a signalé la portée de la Conférence internationale sur la nutrition, parrainée par la FAO et l'OMS, qui doit se tenir prochainement, et la contribution qu'elle devrait apporter à la réduction des problèmes nutritionnels dans le monde. Le Ministre a souligné les divers changements intervenus dans la politique alimentaire suédoise, l'attention prioritaire accordée aux petits ateliers de transformation, aux exigences des consommateurs et à la protection contre les risques sanitaires et les pratiques frauduleuses. Il a particulièrement fait ressortir qu'après vingt ans de contrôle de la production et de l'alimentation de la volaille, les poulets de chair suédois sont aujourd'hui pratiquement exempts de salmonelles. En conclusion, le Ministre a formulé des vœux pour le succès des travaux du Comité, tant au cours de la présente session que dans ses travaux futurs.

4. La Présidente a remercié le Ministre de son intéressant tour d'horizon et a rappelé l'importance de l'harmonisation du contrôle de la qualité des denrées alimentaires, domaine essentiel de l'ordre du jour du Comité. Elle a souligné que l'harmonisation des règles et réglementations exigeait d'étroits contacts et des échanges d'information, ainsi qu'un climat de confiance mutuelle. Enfin, elle a exprimé sa gratitude au gouvernement suédois pour le soutien apporté aux activités du Comité de coordination.

### Adoption de l'ordre du jour (Point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/1, présentant l'ordre du jour provisoire de la session, et l'a adopté sans modification. Le Comité a nommé rapporteurs M. Charles A. Cockbill pour la version anglaise, et Mme Jeannie Vergnettes pour la version française du rapport.

### Questions intéressant le comité (Point 3 de l'ordre du jour)

#### **a) Questions résultant de la FAO, de l'OMS, de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex**

6. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/2, donnant un résumé des questions d'intérêt découlant de la vingt-cinquième Conférence de la FAO, de la quarante-quatrième Assemblée mondiale de la santé, de la dix-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex.

7. Le Comité a pris acte de ce que l'Estonie et la Lituanie, lors de la vingt-cinquième Conférence de la FAO, sont devenues membres de l'Organisation et qu'elles ont récemment adhéré à la Commission du Codex Alimentarius, ce qui porte le nombre total de ses membres à 141.

8. Le Comité s'est vu rappeler la résolution de la quarante-quatrième Assemblée mondiale de la santé sur la lutte contre le choléra, et en particulier sa recommandation demandant de ne pas appliquer de restrictions excessives au commerce; l'observateur de la CEE a exposé les procédures communautaires mises en oeuvre pour l'importation de denrées alimentaires provenant des pays touchés.

9. La délégation de la Hongrie, appuyée par celles de la Tchécoslovaquie et de la Suisse, a souligné la nécessité pour les comités du Codex de prendre dûment en considération les observations écrites, qui constituent un moyen efficace de participation aux travaux du Codex, conformément aux recommandations de la Conférence FAO/OMS approuvées par la Commission, et le Comité a affirmé son appui à ces recommandations.

10. Rappelant les décisions de la Commission concernant la conversion des normes régionales en normes mondiales, la Présidente a fait observer qu'il pourrait être utile pour le Comité de réviser son mandat, et le Comité est convenu d'examiner cette question au point 16 de l'ordre du jour, Autres questions et travaux futurs.

11. De brefs rapports verbaux ont été présentés sur les récentes sessions du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (vingt-quatrième session) et du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (vingt-quatrième session). Le Comité a noté que le CCPR est convenu de préparer une liste séparée des pesticides pour lesquels des LMR ont été fixées bien que leur emploi ne soit pas autorisé, la présence de ces résidus étant due non à l'emploi des pesticides dans l'agriculture, mais à leur présence dans l'environnement. Cette mesure était destinée à dissiper toute confusion résultant de la fixation de LMR Codex pour des pesticides qui ne sont en fait pas utilisés.

12. Le Comité a été informé de ce que la prochaine réunion du JMPR, prévue pour septembre 1992, pourrait ne pas avoir lieu en raison de l'insuffisance des ressources, et que des fonds extra-budgétaires seraient nécessaires tant pour cette réunion que pour d'autres réunions à venir du JEFCA et du JMPR. Les délégations de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas, du Royaume Uni, de la Suède et de la Suisse ont exprimé leur préoccupation devant la réduction des ressources, d'autant plus regrettable qu'elle affecte des réunions régulières d'experts qui étaient essentielles pour les travaux menés par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Il a été souligné que cette situation était en contradiction avec les recommandations de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, telles que la Commission les a approuvées lors de sa dix-neuvième session. Le représentant de l'OMS a fait savoir au Comité que la quarante-cinquième Assemblée Mondiale de la Santé était actuellement en cours, et a été suggéré qu'une déclaration exprimant la préoccupation du Comité à ce propos soit adressée par télécopie à l'Assemblée. Le Comité est convenu de transmettre le message suivant au Président de la quarante-cinquième Assemblée mondiale de la santé:

"Le Comité de coordination du Codex pour l'Europe, actuellement réuni à Stockholm, tient à faire part à l'Assemblée Mondiale de la Santé de sa profonde préoccupation au sujet de l'ajournement proposé de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) qui devait avoir lieu en septembre 1992.

La dix-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius, tenue en juillet 1991, et la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, tenue en mars 1991, ont toutes deux souligné l'importance capitale que revêtent pour les travaux sur les normes alimentaires mondiales les évaluations fournies par le JMPR et le JEFCA et ont instamment prié les organisations dont relèvent ces deux organismes (la FAO et l'OMS) de prendre les dispositions budgétaires voulues pour leur permettre de tenir des réunions régulières. Il serait donc extrêmement regrettable que si peu de temps après, une réunion de routine du JMPR ne puisse avoir lieu du fait du manque de crédits. Le Comité de coordination du Codex pour l'Europe demande instamment à l'Assemblée Mondiale de la Santé de faire en sorte que les dispositions budgétaires appropriées soient prises par l'OMS pour couvrir sa part des dépenses requises pour la tenue des réunions d'experts, afin que celles-ci puissent être planifiées de manière satisfaisante. Il insiste par ailleurs pour que, malgré le peu de temps qui reste, l'OMS dégage des moyens de financement afin de permettre la tenue de la réunion du JMPR programmée pour septembre 1992."

**b) Questions résultant des activités d'autres organisations internationales**

13. L'observateur de la CEE a informé le Comité que le projet de directive sur les préparations de suite destinées à l'exportation vers des pays tiers, actuellement à l'examen devant le Conseil des Communautés européennes, fait référence à la Norme Codex pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987).

14. L'observateur de l'IOCU a fait savoir au Comité que le treizième Congrès mondial de l'IOCU (juillet 1991) a soutenu la recommandation adoptée par le Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, et a noté avec satisfaction la forte approbation exprimée par la dix-neuvième session de la Commission en ce qui concerne la participation des consommateurs aux travaux du Codex et aux instances nationales. Le Comité a également été informé de la tenue à La Haye, les 14 et 15 mai 1992, d'un séminaire de l'IOCU sur les denrées alimentaires, le commerce international et les normes de qualité, avec la participation de représentants du GATT et du Secrétariat du Codex Alimentarius. L'IOCU s'est félicité de la possibilité qui lui est donnée de travailler en plus étroite liaison avec le Codex dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des aliments pour les consommateurs.

**Rapport intérimaire sur l'acceptation des normes Codex (Point 4 de l'ordre du jour)**

15. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/3 contenant un état des acceptations des normes Codex et des limites maximales Codex de résidus de pesticides notifiées par les pays de la région Europe. Il a été informé que la Commission appuyait vivement en principe les recommandations de la Conférence concernant la modification des procédures d'acceptation des normes Codex, et que le Secrétariat allait préparer une proposition détaillée sur la révision des procédures d'acceptation, qui sera soumise à l'examen du Comité du Codex sur les principes généraux.

16. Le Comité a également été informé de la mise au point par le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires d'un système informatisé pour les limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments, accessible gratuitement à tous les pays membres par l'intermédiaire des Points de contact du Codex, ou par les circuits officiels pour les pays non encore membres du Codex. La base de données de ce système informatique a été interconnectée avec celle des acceptations des LMR Codex par les pays membres, en vue de faciliter l'élaboration et la mise à jour de l'état des acceptations par le Secrétariat du Codex.

17. Le Comité a noté que plusieurs pays d'Europe faisaient état de certaines difficultés en relation avec les acceptations des normes Codex, en particulier pour ce qui est des limites maximales des résidus de pesticides. Les limites Codex étaient jugées trop élevées par la Suisse, qui a un programme de réduction de l'usage des pesticides favorisant l'agriculture intégrée.

18. La délégation de la Hongrie a informé le Comité que diverses modifications étaient en cours, y compris la révision des réglementations alimentaires nationales. C'est pourquoi elle ne devrait pouvoir notifier d'acceptations de normes Codex avant 1993, lorsque cette procédure sera achevée. La délégation de la Tchécoslovaque a également fait savoir au Comité que différentes modifications de sa législation alimentaire avaient été proposées et qu'une révision du système national de normes alimentaires avait été entreprise en tenant compte des normes Codex.

19. L'observateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a accueilli avec satisfaction la révision des procédures d'acceptation adoptée par la Commission, en faisant observer que les acceptations de la norme générale Codex pour les aliments irradiés ne reflètent pas l'emploi effectif de l'irradiation des aliments dans plusieurs pays.

20. Le Comité a pris note des informations communiquées par le représentant de la CEE sur la mise au point d'un projet de procédure d'acceptation des normes Codex, encore à l'étude.

**b) Mise en oeuvre du code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires**

21. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/3, incluant dans son Annexe II un exposé sur la mise en oeuvre du Code de déontologie préparé pour le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP). Le Comité a noté que la Commission avait appuyé lors de sa dix-neuvième session les conclusions et recommandations générales du CCNASWP, et a été invité à réviser les recommandations principales énumérées à l'Annexe II. Il a également été noté que le Code de déontologie avait été inséré dans le Volume I du Codex Alimentarius révisé.

22. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion que la mise en oeuvre du Code de déontologie en tant que tel n'était pas réellement nécessaire dans la région Europe, celle-ci ne comptant pour l'essentiel que des pays développés dotés depuis longtemps d'une législation alimentaire et de dispositifs d'inspection. Elles ont également fait remarquer que leur législation nationale se réfère explicitement ou implicitement au Code de déontologie du fait qu'elle en adopte les principes fondamentaux. La délégation de la France était d'avis que le Comité du Codex sur les Principes généraux, qui avait été responsable de l'élaboration du Code de déontologie, devait le considérer de nouveau à sa prochaine session pour amendement éventuel.

23. Le Comité est convenu qu'étant donné les modifications dont peuvent faire l'objet la législation et l'inspection des denrées alimentaires tant à l'échelon national qu'international, le Code de déontologie lui-même devrait être réexaminé à intervalles réguliers, en particulier par les comités de coordination, afin de prendre en compte les conditions existantes; cela pourrait contribuer à élargir sa diffusion et son utilisation. De plus tout réexamen devrait couvrir les évolutions concernant la réduction de l'exposition aux résidus, contaminants et substances similaires, et prendre en compte les progrès de l'agriculture et de la production industrielle.

#### Rapport sur les travaux de normalisation des groupements économiques et des organisations internationales (Point 5 de l'ordre du jour)

24. L'observateur de la CEE a présenté l'évolution de la normalisation dans la Communauté, exposée dans le Document de séance 12. Le Comité a été informé de l'accent mis par le Livre blanc de la Commission de 1985 sur l'élimination des entraves aux échanges commerciaux. Dans cette perspective, la législation communautaire se base dans une large mesure sur une réglementation horizontale qui s'applique à tous les produits alimentaires. Dans l'avenir, la législation devrait être centrée sur les domaines suivants: protection de la santé publique, information des consommateurs, loyauté du commerce et contrôles nécessaires. Les dispositions spécifiquement relatives à la qualité commerciale pourraient être traitées dans des codes ou des lignes directrices, à l'exception des produits réglementés dans le cadre de la Politique Agricole Commune. L'observateur a encore indiqué que le Comité européen de normalisation (CEN) travaillait actuellement à l'élaboration de codes sur les jus de fruits et les légumes en conserve, ainsi que les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. La délégation de la Suisse, appuyée par celle des Pays-Bas, a fait observer que, pour éviter les travaux faisant double emploi, le CEN devrait se consacrer exclusivement à la définition de méthodes d'analyse et d'échantillonnage et non aux normes par produits. Le Comité a été informé de l'accord conclu récemment entre les états de la CEE et de l'AELE sur la création de l'Espace Economique Européen (EEE), qui implique un rapprochement des réglementations en vigueur dans ces pays avec la législation communautaire.

#### Rapport sur les activités entreprises par l'OMS et la FAO depuis la dix-septième session du Comité en matière de sécurité/contrôle des denrées alimentaires, complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (Point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Secrétariat a présenté le document CX/EURO 92/4, tout en précisant que la plupart des points de ce document y figuraient à titre d'information seulement ou seraient examinés spécifiquement au point de l'ordre du jour correspondant.

#### Conférence internationale sur la nutrition

26. Le Comité a été informé que la Conférence internationale sur la nutrition (CIN), parrainée par la FAO et l'OMS, aurait lieu à Rome du 5 au 11 décembre 1992 afin de donner à la communauté internationale une occasion d'envisager de façon critique les problèmes existants de sous-alimentation, de malnutrition et de maladies non transmissibles. L'objectif premier des diverses réunions préparatoires régionales ou subrégionales de la CIN était de servir de forum technique pour dresser un bilan des problèmes nutritionnels communs à chaque région. Le Comité a noté que la réunion subrégionale de la CIN pour l'Europe centrale et orientale s'était tenue en avril 1992 en Tchécoslovaquie, qu'une réunion avait été organisée à Copenhague par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, également en avril, pour débattre de la CIN, et qu'une réunion globale de préparation à l'échelle mondiale aurait lieu à Genève en août 1992.

27. Le Comité a noté que la CIN n'était pas directement liée au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, mais que plusieurs de ses conclusions pourraient avoir des incidences sur les travaux futurs du Codex.

#### Contrôle de aliments comprenant la sécurité des aliments

28. Le Comité a été informé des Programmes de coopération technique de la FAO dans les pays d'Europe centrale et orientale: modernisation du système de contrôle alimentaire et des infrastructures en Bulgarie; examen du système de contrôle alimentaire en Tchécoslovaquie en vue de l'harmoniser avec les autres pays d'Europe, contrôle de la contamination par les résidus polychlorés en Tchécoslovaquie; renforcement des services liés au contrôle des aliments en Hongrie. Un projet sur la révision de la procédure du contrôle des aliments est actuellement en cours de discussion en Pologne. La délégation de la Hongrie a exprimé son appréciation des programmes techniques réalisés par la FAO et de la coopération proposée par certains pays d'Europe.

29. Le représentant de l'OMS a informé le Comité des principales activités de celle-ci dans le domaine de l'information et de l'éducation sur la sécurité des aliments, y compris plusieurs publications, rapports et brochures importants récemment édités, notamment: un ouvrage sur les évaluations des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques; un guide pour la détection et l'évaluation des risques associés à la production et au stockage des aliments; un rapport du Groupe spécial sur les approches intégrées de l'éducation sanitaire concernant différents aspects de la promotion de la sécurité alimentaire par l'éducation sanitaire; le rapport sur les critères de sécurité essentiels applicables aux aliments vendus sur la voie publique; et une brochure spéciale intitulée "Guide sur la sécurité des aliments pour les voyageurs".

30. Dans le but de maîtriser l'épidémie de choléra en Amérique latine, en Afrique et en Asie, un Groupe spécial sur la lutte contre le choléra a été créé pour coordonner les travaux de tous les programmes techniques de l'OMS concernés et aider les pays touchés dans leurs efforts pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en aliments et en eau potable. De plus ce groupe spécial fournit des conseils au sujet des restrictions à l'importation de produits alimentaires en provenance des pays touchés par l'épidémie de choléra.

31. L'observateur de la CEE a informé le Comité des mesures prises par les états membres de la CEE, y compris la coopération avec les pays touchés pour développer une certification fiable des denrées alimentaires exportées et des systèmes de surveillance correspondants.

#### Santé publique vétérinaire

32. Le Comité a été informé des principales activités de santé publique vétérinaire intéressant le Comité. Il a pris connaissance de la teneur et des recommandations des réunions suivantes de l'OMS: Consultation sur les questions de santé publique liées aux encéphalopathies spongiformes chez l'homme et chez l'animal; Groupe de travail sur l'immunisation aux salmonelles; Consultation sur l'Escherichia coli produisant une "toxine de type Shiga", notamment en ce qui concerne les zoonoses; et Consultation sur les mesures de lutte et la recherche concernant le charbon.

#### Autres activités

33. Le Comité a également été informé des résultats et recommandations du Groupe d'étude OMS sur l'alimentation, la nutrition et la prévention des maladies non transmissibles; des questions alimentaires et agricoles couvertes par les travaux de la Commission de l'OMS sur la santé et l'environnement, qui feront l'objet d'un rapport à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro; et des efforts accomplis par l'OMS pour la collecte et la diffusion de l'information sur les législations de sécurité alimentaire.

Suivi des activités concernant la sécurité des denrées alimentaires en Europe, notamment rapport sur l'action menée par le Programme conjoint FAO/OMS de surveillance de la contamination des aliments en Europe (Point 7 de l'ordre du jour)

34. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/7, préparé par l'OMS et présentant le contexte et l'histoire du programme de suivi des activités concernant la sécurité des denrées alimentaires et les difficultés liées à sa mise en oeuvre, ainsi que les divers programmes de contrôle et de surveillance en place dans la région Europe de l'OMS.

35. Plusieurs délégations (France, Pays-Bas, Royaume Uni, Suède, Suisse) ont exprimé leur opinion concernant l'utilisation des informations disponibles dans les programmes existants et figurant dans le document. Il a été noté qu'ils pouvaient fournir une information utile sur la sécurité des aliments, mais qu'elle devrait être présentée clairement et de façon concise dans un seul document. Il a également été souligné que les objectifs et la portée de cet exercice devraient être clairement définis, de même que le type exact d'évaluation qui était requis. Il a été accepté que cette information se concentrerait sur les aspects essentiels de la sécurité des aliments, pour qu'il puisse en être fait usage sur le plan national et international.

36. Il a été reconnu que le Comité de coordination du Codex pour l'Europe n'était pas l'organe approprié pour examiner les détails de ce programme, étant donné qu'il ne se réunit qu'une fois tous les deux ans et que son rôle est stratégique plutôt qu'opérationnel. Plusieurs délégations ont également formulé des réserves sur le fait que les Points de contact du Codex soient impliqués dans des travaux supplémentaires tels que la collecte d'information pour cette opération, comme leurs ressources sont déjà limitées.

37. La délégation du Royaume-Uni a suggéré qu'une petite équipe spéciale serait mieux à même d'effectuer ces travaux qu'un groupe important, et a proposé d'y participer, ainsi que la délégation des Pays-Bas. Il a été cependant convenu que l'organisation des réunions, la préparation des documents etc. seraient entreprises par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Le Comité a demandé au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe d'organiser dès que possible une première réunion de l'équipe spéciale et il a été souligné que ce travail devrait faire partie intégrante d'un programme global conduit par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, incluant le Comité de coordination OMS pour la sécurité des aliments en Europe dont la création a été proposée. La duplication du travail devrait être évitée pour ne pas gaspiller des ressources limitées.

38. La Présidente a fait ressortir l'importance pour le Comité du travail commencé par l'OMS et indiqué que l'OMS devrait tenir compte des discussions du Comité sur les questions stratégiques de sécurité des aliments, lorsque le programme serait mis en oeuvre. Le Comité a demandé à l'OMS de faire un rapport sur le déroulement de ce travail à la prochaine session du Comité.

Enquête sur le traitement des aliments par irradiation en Europe (Point 8 de l'ordre du jour)

39. Le Comité était saisi des documents CX/EURO 92/4 (Section C) présentant les travaux de la FAO/AIEA, et CX/EURO 92/5 concernant l'enquête sur l'irradiation des aliments en Europe.

40. L'observateur de la Division mixte FAO/AIEA a informé le Comité des travaux accomplis par la Division mixte et l'ICGFI dans le domaine de l'irradiation des aliments: transfert de technologie aux pays en voie de développement, formation du personnel, diffusion de l'information, programmes de recherche coordonnés sur diverses applications de l'irradiation des aliments et la mise au point de méthodes de détection, et recommandations de l'ICGFI visant à assurer un contrôle adéquat du procédé et des aliments irradiés commercialisés au niveau international. Le Comité a également été informé des réunions présentant un intérêt tenues depuis sa dernière session. En présentant le document (CX/EURO 92/4, section C), l'observateur a fait ressortir la complémentarité des travaux, en particulier ceux de l'ICGFI, avec la Norme générale Codex pour les aliments irradiés. Il a également mis l'accent sur la nécessité de mettre au point des directives internationales sur le contrôle des procédés et du commerce, afin de faire en sorte que les bonnes pratiques soient toujours respectées.

41. En présentant le second document (CX/EURO 92/5), l'observateur de la FAO/AIEA a exposé l'état des réglementations sur l'irradiation des aliments ainsi que des autorisations données et des applications existantes du procédé. Sur la base des informations dont dispose la FAO/AIEA, on pouvait constater qu'environ 50% des pays membres de la Région Europe du Codex avaient des réglementations spécifiques sur l'irradiation des aliments, 58% en autorisaient l'application pour une ou plusieurs denrées alimentaires, et 38,5% appliquaient commercialement la technologie. Malgré la quantité totale relativement modeste des aliments irradiés (quelque 700 000 tonnes par an dans l'ensemble du monde), il y a lieu de penser que le commerce de ces produits augmentera dans un avenir prévisible.

42. La délégation de la Suède a fait part au Comité des travaux menés dans ce pays sur des méthodes de détection des aliments irradiés utilisant la mesure par chromatographie en phase gazeuse des hydrocarbures dérivés des lipides pour des produits tels que la volaille, ainsi que sur une méthode fondée sur la dégradation de l'ADN. La délégation des Pays-Bas a rendu compte de la récente publication de réglementations sur l'irradiation des aliments. La délégation de la France a exprimé son intérêt pour le rapport sur l'irradiation des aliments.

43. Le Comité a noté avec intérêt que les travaux de la Division mixte FAO/AIEA et de l'ICGFI, en ce qui concerne la promotion du contrôle de l'irradiation des aliments et les efforts d'harmonisation des réglementations, complètent la Norme générale Codex sur l'irradiation des aliments. Le petit nombre d'acceptations notifiées ne concorde pas avec le nombre de pays de la Région Europe qui ont manifestement utilisé la norme Codex pour élaborer leurs réglementations.

**Procédures d'application et de mise en vigueur - modalités d'utilisation des normes et autres documents** (Point 9 de l'ordre du jour)

44. Le Comité était saisi des documents CX/EURO 92/6, présenté par la délégation de la Suède, et CX/EURO/92/6 Add. 1 Document de séance 7, contenant les commentaires du Royaume-Uni. Les délégations ont été priées de se concentrer sur la coordination des travaux sur la sécurité des aliments au niveau national et sur le contrôle à la production associée au système des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP), appliqué dans les industries alimentaires et les établissements de restauration, les autres éléments du document devant être traités aux points 10, 11 et 13 de l'ordre du jour.

45. La plupart des délégations ont signalé que la sécurité des aliments relevait simultanément de plusieurs ministères, la coordination étant assurée au plan national soit par un échange informel régulier d'informations, soit par un système de coordination institutionnalisé. Les délégations de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ont informé de Comité qu'elles avaient commencé à apporter diverses modifications à leurs systèmes nationaux de sécurité des aliments, en s'efforçant d'harmoniser les nouveaux systèmes avec les principes et les réglementations en usage dans les pays membres de la CEE. La délégation de la Suisse a souligné que la nouvelle loi en préparation dans ce pays prendrait des dispositions pour assurer une complète indépendance à l'égard des aspects économiques. La délégation de la Norvège a informé le Comité de la récente réorganisation de la législation alimentaire norvégienne, par laquelle tous les ministères responsables du contrôle alimentaire ont délégué leurs pouvoirs à une autorité centrale.

46. L'observateur de la CEE a fait mention de la procédure dont fait l'objet une proposition de loi alimentaire, qui comporte l'établissement d'un projet par la Commission des Communautés européennes, son examen par le Conseil de ministres et sa soumission au Parlement européen et au Conseil Economique et Social ou au Comité Consultatif sur les produits alimentaires. Le cas échéant d'autres intérêts, comprenant les professionnels et les consommateurs, sont consultés avant l'approbation définitive par le Conseil de ministres.

47. La délégation de la Suède a informé le Comité qu'un nouveau principe avait été instauré en Suède d'après lequel le contrôle à la production était obligatoire pour tous les établissements produisant ou manipulant les denrées alimentaires. Un consensus général s'est dégagé pour considérer que la responsabilité principale du contrôle des produits alimentaires se situait au niveau du producteur, de l'industrie de transformation et des établissements de manutention des aliments, et que le système HACCP devrait être associé dans la plupart des cas à un système intégré de contrôle de la qualité des aliments au niveau du fabricant, mais

encouragé par les autorités nationales. La délégation de la Norvège a indiqué qu'un système de contrôle à la production commençait à être mis en place dans ce pays, avec des projets pilotes pour le contrôle du poisson et de la viande.

48. L'observateur de l'AIEA a mis l'accent sur le fait que le contrôle à la production était essentiel pour les aliments irradiés et devait être associé à un contrôle externe instauré sur la base d'un code international.

49. Le Comité a noté que des changements sont intervenus dans la plupart des pays européens depuis que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a publié en 1988 la 2ème édition de sa brochure "Services pour la sécurité des aliments" consacrée aux systèmes nationaux de sécurité des aliments, et est convenu de procéder, par Lettre Circulaire du Secrétariat du Codex, à la collecte d'informations actualisées, de manière à ce que celles-ci soient disponibles lors de la prochaine session du Comité de coordination.

#### Harmonisation (Point 10 de l'ordre du jour)

50. Le Comité avait à examiner les commentaires reçus des gouvernements et des organisations internationales en réponse à une demande d'information sur l'harmonisation, présentés dans les documents CX/EURO 92/8 - CX/EURO 92/13, regroupés dans le Document de séance 1 (Tchécoslovaquie, Pologne, Suède, Suisse, Commission économique pour l'Europe/ONU) et les Documents de séance 2 (France), 3 (Royaume-Uni) et 12 (CEE). Ce point de l'ordre du jour étant subdivisé en deux parties, traitant respectivement de la législation et de l'inspection des aliments, le Comité est convenu de les examiner successivement, tout en notant qu'ils étaient étroitement liés.

##### a) Législation

51. La délégation de la Suède, en présentant les documents de travail, a mis le Comité au courant des importants développements résultant de l'accord entre la CEE et l'AELE, et du processus d'harmonisation des législations nationales des pays de l'AELE avec celle de la CEE qui est en cours. La délégation de la Finlande a indiqué qu'une coopération bilatérale commençait à se mettre en place avec l'Estonie dans les domaines de la législation et de l'inspection des aliments.

52. La délégation du Royaume-Uni a fait observer que, compte tenu de l'existence de nombreuses réglementations verticales au niveau national, il ne serait pas possible d'aboutir à une harmonisation complète. La reconnaissance mutuelle était une solution réaliste aux problèmes commerciaux qui pourraient provenir des écarts entre les législations nationales.

##### b) Inspection des aliments, laboratoires et autres services

53. La délégation de la Suède a informé le Comité de la coordination mise en oeuvre dans les pays nordiques, en particulier en matière d'inspection des aliments, de méthodes d'analyse et de contrôle des salmonelles dans les aliments importés, et a mis l'accent sur la nécessité de mettre au point des systèmes d'assurance de la qualité. La délégation de la Norvège a donné des informations complémentaires sur la coopération entre les pays nordiques, ainsi que l'échange d'information au niveau des réunions d'experts de l'AELE, des Points de contact du Codex et du FLEP.

54. L'observateur de la CEE a indiqué que la Directive 89/397/CEE du Conseil harmonisait les principes du contrôle officiel des denrées alimentaires, en prévoyant des inspections à tous les stades, du producteur à la vente au détail. Elle a expliqué que ce système d'inspection s'appliquait de la même manière aux produits provenant de la CEE et à ceux des pays tiers, que les pays membres ne pouvaient soustraire un produit à l'inspection au motif qu'il était destiné à être exporté en dehors de la Communauté, et que des critères d'hygiène étaient définis, de même que des mesures spécifiques en cas de danger grave pour la santé des consommateurs.

55. Le Secrétariat a informé le Comité de l'harmonisation en cours au sein du Codex en ce qui concerne les laboratoires et les méthodes d'analyse, y compris les Directives générales du Codex sur l'échantillonnage et les critères appliqués pour l'approbation des méthodes employées au plan international. Il a été rappelé que quatre cent méthodes d'analyse Codex allaient être publiées avant la fin de 1992 dans la version révisée du Volume XIII du Codex Alimentarius. Le Comité a en outre

été mis au courant du récent accord conclu entre l'IUPAC, l'ISO et l'AOAC en vue d'un protocole harmonisé d'examen d'aptitude destiné aux laboratoires et portant sur "la conception, la conduite et l'interprétation des études interlaboratoires".

56. La délégation des Pays-Bas a fait part au Comité de la création de l'association FLEP (Food Law Enforcement Practitioners), agissant comme un réseau informel de coopération entre les services d'inspection des pays de la CEE et de l'AELE. A la suggestion de la Présidente, le Comité est convenu, compte tenu du grand intérêt des travaux de cette association pour les questions examinées, de demander pour sa prochaine session des informations plus détaillées sur les activités du FLEP. Les délégations de la France et de la Suisse ont souligné que la coopération régionale entre pays voisins donnait d'excellents résultats sur le plan pratique.

57. La délégation de la Suisse a mis l'accent sur l'importance d'une harmonisation des inspections, étant donné que les certificats de contrôle délivrés par les pays exportateurs peuvent s'avérer ne pas être toujours d'une égale fiabilité, et que les frontières continueraient d'exister à l'intérieur de l'EEE, entre les pays de la CEE et de l'AELE.

58. Les délégations de la France et de la Pologne ont suggéré de recenser les centres de formation européens participant à des activités de coopération internationale, et le Comité est convenu qu'une Lettre Circulaire serait envoyée pour demander des renseignements plus détaillés à ce sujet, en vue d'un examen lors de la prochaine session du Comité.

59. L'observateur de l'IOCU était d'avis qu'un organisme européen pour l'application de la législation alimentaire était nécessaire en tant que moyen de garantir l'observation des principes communs pour le respect des lois et une meilleure transparence.

60. Le Comité est convenu que, comme l'a exprimé la délégation du Royaume-Uni, il serait prématuré d'envisager un organisme européen pour l'application de la législation alimentaire.

**Amélioration de la participation des consommateurs aux travaux du Codex (Point 11 de l'ordre du jour)**

61. Le Comité avait à examiner des observations des gouvernements reçues en réponse à une demande d'information sur la participation des consommateurs dans le domaine de la législation alimentaire, présentées dans les documents CX/EURO 92/9 (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède, Suisse), les documents de séance 4 (France) et 11 (Allemagne), qui ont été présentés par le Secrétariat, et le document de séance 13, contenant les observations de l'IOCU. Les délégations de l'Autriche, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie ont fourni des renseignements complémentaires sur les mesures prises ou envisagées pour répondre à ces préoccupations.

62. La Présidente a noté que, comme il ressort de cette étude, la participation des consommateurs, au moyen de consultations officielles ou informelles, semblait bien établie dans bon nombre de pays, mais qu'il était encore possible d'y apporter de substantielles améliorations. L'observateur de l'IOCU a accueilli avec satisfaction les recommandations émises par la Conférence FAO/OMS et approuvées par la Commission, et a formulé le souhait que les travaux du Codex puissent contribuer à sensibiliser davantage les gouvernements aux préoccupations des consommateurs. Il a également souligné que la participation des consommateurs était encore très inégale d'un pays à l'autre, que le manque de ressources constituait un obstacle majeur à cette participation, et a précisé les domaines dans lesquels des mesures directes pourraient être prises dans le cadre du Codex, notamment l'étiquetage, la sécurité des aliments et les questions diététiques.

63. La délégation de la Suède a attiré l'attention du Comité sur l'importance grandissante de l'étiquetage pour ce qui est des additifs alimentaires, l'approche horizontale étant susceptible de conduire à une certaine libéralisation de leur emploi. Le Secrétariat a indiqué que, à la suite de l'importante révision proposée, les normes Codex ne contiendraient que les dispositions essentielles et que les aspects commerciaux ou qualitatifs seraient pris en compte par le moyen de l'étiquetage. Le Comité du Codex sur l'étiquetage aurait ainsi à traiter d'un nombre grandissant de questions portant sur la qualité des aliments, et les consommateurs étaient invités à suivre attentivement ses travaux. Le Comité a

également été informé que, conformément aux recommandations du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (dix-septième session), approuvées par la Commission, un document de travail sur la nutrition dans les travaux du Codex était en préparation pour être examiné par le CCNFSU lors de sa prochaine session, et que des orientations portant sur ces questions seraient fournies par la prochaine Conférence Internationale sur la Nutrition.

64. La délégation de la Suisse a souligné la nécessité pour les consommateurs de s'appuyer sur des bases scientifiques et de prendre en considération les conclusions des enquêtes sur la santé, qui montrent par exemple que les maladies transmises par les aliments sont bien plus préjudiciables à la santé publique que l'emploi de pesticides ou d'additifs. L'observateur de l'IOCU a reconnu qu'il convenait d'éviter les malentendus à cet égard, mais que l'industrie devait aussi consentir à plus de transparence dans ses relations avec les consommateurs.

65. Le Comité a pris note de l'engagement des gouvernements en vue de prendre des mesures appropriées pour améliorer la participation des consommateurs et est convenu que cette question serait prise en considération par la prochaine session du Comité.

**Amélioration de l'échange d'information rapide en matière de contrôle des aliments**  
(Point 12 de l'ordre du jour)

66. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/15, exposant les questions liées à l'échange d'information; les observations des gouvernements reçues en réponse à une demande d'information étaient présentées dans l'Annexe II de ce document (Tchécoslovaquie, Pologne, Suisse), CX/EURO 92/15-Add.1 (France) et le Document de séance 8 (Royaume-Uni).

67. Le Secrétariat a présenté ce document, rappelant que conformément aux recommandations de la Conférence FAO/OMS, une Lettre Circulaire (CL 1991/13-GEN) avait été adressée aux Points de contact du Codex pour demander des informations sur les procédures de contrôle des importations, les organismes responsables et la disponibilité de l'information en cas de refoulement, et que l'enquête résultante serait examinée au plan mondial par le Comité du Codex sur l'inspection alimentaire à l'importation et à l'exportation et les systèmes de certification (CCFICS).

68. Au plan régional, il a été noté que ces questions avaient été débattues à de nombreuses reprises par le Comité de coordination pour l'Europe au cours de ses précédentes sessions. Il a été rappelé en outre que le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (deuxième session) était convenu d'échanger les réponses à la Lettre Circulaire CL 1991/13 à l'échelon régional avant l'examen par le CCFICS, ainsi que de procéder à des échanges réguliers d'information sur les initiatives législatives et réglementaires par le canal des Points de contact du Codex. Ces propositions ont été soumises au Comité afin qu'il examine si des actions analogues pourraient être menées en Europe, et comment les Points de contact du Codex pourraient participer aux échanges d'informations concernant les questions d'importation et d'exportation.

69. Le représentant de l'OMS a fait savoir que le projet CARE, parrainé par l'OMS/EURO et la CEE, était en voie d'instaurer un vaste système d'échanges d'information par télématique sur la sécurité et la contamination des aliments; ce projet est dans sa phase préparatoire et devrait être achevé en 1994-95.

70. La Présidente a fait observer que le projet CARE serait d'un grand intérêt pour le CCFICS. Elle a indiqué que les Points de contact ne devraient pas se voir assigner de nouvelles tâches, étant donné que leurs ressources sont déjà limitées et qu'il existe déjà des réseaux dans la Région Europe.

71. L'observateur de la CEE a informé le Comité qu'un système d'échange rapide d'information fonctionnait depuis plusieurs années en application de décisions du Conseil, et que la future directive sur la sécurité des produits fournirait la base légale de ce réseau.

72. La délégation de la Suède a fait savoir qu'un système d'alerte était en place entre les pays nordiques pour ce qui est des risques sanitaires graves et que les autres cas étaient traités au travers de contacts informels; la nouvelle législation était notifiée dans le cadre du GATT.

73. Les délégations de la Finlande, de la France, de la Suisse et du Royaume-Uni étaient d'avis que l'information devait être soigneusement définie et sélectionnée en fonction de son intérêt afin de ne pas créer de confusion, qu'un suivi approprié était également d'une grande importance et qu'il convenait d'éviter la duplication des réseaux. La délégation de l'Autriche a souligné que le système FLEP offrait de bonnes possibilités d'échanges d'informations.

74. Le Comité est convenu que le type d'échange d'information mis en place par le CCNASWP en matière de législation et d'importation/exportation n'était pas nécessaire en Europe, étant donné la disparité des conditions et l'existence de réseaux déjà opérationnels à partir desquels il serait préférable de mettre en place un système.

**Projet de directives à l'intention des Points de contact du Codex dans la région (Point 13 de l'ordre du jour)**

75. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/10, contenant des projets de directives, "Renforcement des comités nationaux Codex" et "Création et fonctionnement d'un Point de contact du Codex".

76. Le Secrétariat a précisé qu'aucun de ces documents n'était de caractère contraignant quant à la procédure à suivre pour créer un point de contact ou renforcer les activités d'un Comité national du Codex. Il était plutôt préparé comme "directives" à l'intention des pays membres, offrant des suggestions qui tout en étant applicables à un pays, peuvent ne pas l'être à l'autre, étant donné la diversité des structures gouvernementales et des conventions en vigueur, ainsi que les différences dans la taille, la nature et l'organisation des industries alimentaires dans les différents pays.

77. La délégation du Royaume-Uni a appuyé les remarques sur l'application des directives aux différents pays membres et a souligné que dans plusieurs pays d'Europe les points de contact du Codex peuvent fournir un important moyen de contact pour les personnes qui ne connaissent pas le système national, et permettre une communication rapide avec le Secrétariat du Codex. La délégation de la France a fait ressortir que les points de contact faisaient face à certaines difficultés pour répondre à un nombre croissant de demandes de documents du Codex de la part de différents secteurs économiques.

78. Plusieurs délégations ont considéré que ces directives étaient utiles. Dans certains cas toutefois, le modèle proposé ne reflète pas entièrement le système employé dans quelques pays européens. Il est néanmoins possible de reconnaître dans les directives plusieurs des méthodes et procédures couramment adoptées dans les points de contact européens.

79. Le Comité est convenu d'approuver le projet de Directives sous réserve de reconnaître que toutes leurs dispositions ne s'appliquaient pas aux pays européens. Cependant il a reconnu que les Directives étaient utiles pour aider aussi bien les nouveaux membres que les membres actuels de la Commission du Codex Alimentarius à tirer le meilleur parti de leur participation.

**Examen de l'avant-projet de directives sur les aliments biologiques (Point 14 de l'ordre du jour)**

80. La Commission était saisie des documents CX/EURO 92/11, ALINORM 91/37, CX/EURO 92/11 Add.1, des Documents de séance 10 (observations émanant de la Division mixte FAO/AIEA) et 14 (observations présentées par la Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM)).

81. En présentant le document, le Secrétariat a expliqué que l'avant-projet de "Directives pour la production, le traitement, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires biologiques", qui a été distribué aux pays membres et aux organisations internationales concernées pour observations, serait examiné lors de la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, qui est chargé de leur mise au point ultérieure. Le Comité de coordination du Codex pour l'Europe a été invité à examiner l'avant-projet, conformément à la recommandation de la dix-neuvième session de la Commission, sur la base des expériences européennes en matière d'agriculture biologique, en tenant compte de ce que les directives Codex ne doivent pas nécessairement refléter toutes les conditions et pratiques agricoles existant en Europe, mais doivent être le résultat d'un processus d'harmonisation applicable au niveau international.

82. Plusieurs délégations ont communiqué des informations actualisées sur la situation de l'agriculture biologique dans leurs pays et quelques pays membres de la CEE ont fait état de travaux entrepris pour harmoniser la réglementation nationale avec le Règlement du Conseil du 24 juin 1991 concernant le mode de production biologique des produits agricoles.

83. L'observateur de l'IFOAM a donné une rapide description de son organisation pour ce qui est de l'élaboration de normes de base pour la production de denrées alimentaires biologiques et a présenté ses observations sur l'avant-projet de directives du Codex. L'IFOAM considère que la période de trois ans avant la récolte mentionnée dans la Section 4 du projet Codex désavantage les producteurs de légumes et a proposé de la ramener à deux ans ou moins (mais pas moins de douze mois) conformément à la résolution des organisations de certification. Il a également été noté que lors de l'opération de conversion d'une exploitation agricole, la conversion devait porter sur l'ensemble de l'exploitation et que la durée nécessaire à cette conversion ne devrait pas excéder une période complète de rotation des cultures. L'observateur de l'IFOAM a souligné que le critère pour l'insertion des produits à l'Annexe II du projet du Codex étaient trop restrictifs, manquaient de réalisme et ne prenaient pas en considération des facteurs tels que le risque de contamination, l'épuisement des ressources naturelles et l'impact irréversible sur les écosystèmes locaux. L'observateur a également noté que la section ayant trait à la production animale devrait être augmentée car elle ne couvre pas tous les aspects de sauvegarde de cette partie intégrante d'une unité d'exploitation biologique, et qu'une liste des additifs et auxiliaires technologiques d'origine non agricole autorisés devrait être ajoutée au projet Codex. Le Comité a été informé que l'IFOAM avait adressé à ce propos des commentaires détaillés au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

84. La délégation de l'Autriche a déclaré que bien que l'étiquetage soit en effet un élément essentiel pour les produits biologiques, d'autres facteurs devaient être considérés comme tout aussi importants et demandaient l'avis d'experts d'autres organes du Codex. Il a également été souligné que le traitement et la transformation des aliments biologiques devaient être limités et qu'une priorité particulière devait être donnée au contrôle de cette production alimentaire, non seulement par des systèmes privés mais par les autorités nationales.

85. L'observateur de la Division mixte FAO/AIEA a noté que la base de définition d'un aliment "biologique" incluait des méthodes rigoureuses de production. Ainsi, une denrée alimentaire "biologique" peut être soumise à des traitements conventionnels tels que ceux cités dans l'Annexe I à ALINORM 91/37. Etant donné que le traitement par irradiation est un processus physique qui n'affecte pas l'aliment, et considérant les avantages technologiques, sanitaires et économiques de ce procédé, l'observateur a émis l'opinion que l'irradiation devrait être autorisée dans le projet de directives.

86. La délégation de l'Allemagne, appuyée par la délégation de l'Espagne, a fait savoir au Comité que le Règlement CEE sur la production biologique n'autorisait pas la dénomination et l'étiquetage "biologique" pour les aliments irradiés ou contenant des ingrédients irradiés et que l'irradiation ne devait pas être autorisée dans le projet de directives.

87. L'observateur de la CEE a confirmé que le Règlement du Conseil sur le mode de production biologique n'autorisait pas l'irradiation des aliments biologiques et ne portait que sur les produits végétaux. Le Comité a été informé que l'élaboration d'un règlement pour la production animale avait été entreprise récemment dans la Communauté.

88. La délégation de la Suède a appuyé la position de l'observateur de l'IFOAM faisant valoir que la production biologique n'était pas bien définie dans les directives Codex pour les produits d'origine animale, particulièrement sur le plan du bien-être animal et que des observations spécifiques seraient transmises à ce sujet au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

89. Le Comité est convenu de soumettre au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires les points de vue de plusieurs pays européens et organisations internationales sur l'avant-projet de directives. Il a estimé par ailleurs que d'autres comités du Codex, notamment le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

et le Comité du Codex sur les additifs et les contaminants, devraient avoir la possibilité d'examiner diverses questions techniques liées à la production, au traitement et au contrôle des produits biologiques.

Rapport sur les mesures prises pour lutter contre la contamination des aliments par les salmonelles (Point 15 de l'ordre du jour)

90. La délégation de la Suède a présenté le document CX/EURO 92/14, exposant les stratégies employées en Suède pour la lutte contre les salmonelles chez les animaux élevés à des fins alimentaires.

91. Le programme lancé par les autorités suédoises en 1961 repose sur la stratégie suivante:

1. Prévenir la contamination par les salmonelles dans la chaîne de production
2. Contrôler tous les points essentiels de la chaîne pour s'assurer qu'aucune contamination par les salmonelles ne se produit
3. Motiver les producteurs sur le plan économique pour qu'ils participent au programme de contrôle
4. Créer un cadre légal visant à assurer qu'une coopération existe et que le programme est suivi.

92. Le coût du programme pour la volaille a été entièrement financé par l'Etat jusqu'en 1984, date à laquelle il a été mis à la charge des producteurs, aidés par un programme d'assurance. La prévention est mise en oeuvre au travers du contrôle des reproducteurs, de l'alimentation des animaux ou de l'environnement, et le contrôle est assuré par une surveillance bactériologique approfondie. Il a été noté que, bien que le coût d'un tel programme paraisse élevé sur une longue période, il a permis une maîtrise efficace des salmonelles tant chez la volaille que chez les porcins et les bovins.

93. L'observateur de la FAO/AIEA a félicité les autorités suédoises d'avoir pratiquement éliminé les salmonelles chez la volaille grâce à un contrôle rigoureux des méthodes de production et de transformation. Il a indiqué que le coût de l'irradiation de la volaille allait de 0,017 à 0,07 dollars US par kilo et n'était donc pas supérieur à celui du programme de contrôle (0,15 dollars US) comme il est dit dans le document. Il a demandé en outre si le programme comportait aussi un examen de la production et de la transformation de la volaille en ce qui concerne les germes pathogènes humains Campylobacter jejuni et Listeria monocytogenes, qui sont une source de préoccupation dans certains pays. La délégation suédoise a indiqué que, à la suite de ces mesures de contrôle, la contamination par Campylobacter était tombée de 50% à 15%.

94. Le Comité a exprimé sa reconnaissance à la Suède pour l'excellent document qu'elle a présenté, qui peut être utile à tous les pays ayant à faire face au problème de la contamination par les salmonelles. La délégation de la Norvège a attiré l'attention du Comité sur les projets de réglementation sur les salmonella dans les aliments, qui ont été mis au point par les pays nordiques. Les délégations de la France, de la Hongrie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie ont exposé la situation actuelle dans leur pays en ce qui concerne la contamination et les mesures prises pour la maîtriser. Le Comité a recommandé que l'information fournie par la Suède soit portée à l'attention du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire afin qu'il l'examine lors de sa prochaine session.

Autres questions et travaux futurs (Point 16 de l'ordre du jour)

95. La Présidente a rappelé qu'il avait été convenu antérieurement (par. 10) de traiter au point 16 de l'ordre du jour d'une révision du mandat du Comité de coordination pour l'Europe tel qu'il est défini dans la septième édition du Manuel de procédure, tenant compte de la décision prise par la Commission de transformer les normes régionales Codex en normes mondiales. Cette révision pourrait comporter la suppression du point (d) concernant la fonction du Comité, "élaborer des normes régionales pour des produits alimentaire entrant exclusivement ou presque dans le commerce intrarégional".

96. La délégation du Royaume-Uni a exprimé sa réserve concernant une modification unilatérale du mandat par le Comité de coordination pour l'Europe, faisant ressortir que les autres comités de coordination ont le même mandat et se verraient placés devant le même problème.

97. Le Comité est convenu de recommander que cette question soit examinée par le Comité exécutif et le Comité du Codex sur les principes généraux.

#### Travaux futurs

98. Prenant en considération les observations et propositions de plusieurs délégations, le Comité a décidé d'inclure dans ses futurs travaux les questions suivantes:

- (a) Surveillance des activités relatives à la sécurité des aliments en Europe
- (b) Mise à jour de l'enquête concernant les autorités et législations nationales sur le contrôle des denrées alimentaires
- (c) Formation des inspecteurs des denrées alimentaires
- (d) Participation des consommateurs aux travaux du Codex
- (e) Harmonisation dans le domaine de l'inspection des aliments, des laboratoires et autres services
- (f) Aliments biologiques
- (g) Biotechnologie et aliments nouveaux
- (h) Echanges d'information et données sur le contrôle des importations et exportations de denrées alimentaires.
- (i) Effets de l'expansion des groupes économiques sur le Codex en Europe

#### Nomination du Coordonnateur (Point 17 de l'ordre du jour)

99. Le Comité était saisi du document CX/EURO 92/16 intitulé "Nomination d'un Coordonnateur". Ce document définissait les dispositions régissant la désignation d'un coordonnateur telles qu'elles sont énoncées dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (Article II.4).

100. Le Coordonnateur a fait savoir au Comité qu'elle n'était pas disponible pour le prochain mandat. Le gouvernement suédois est toutefois disposé à accueillir la prochaine session du Comité.

101. La délégation du Royaume-Uni, au nom de tous les membres du Comité, a regretté que Mme Barbro Blomberg ne soit pas en mesure d'accepter la reconduction de son mandat.

102. Le Comité est convenu à l'unanimité de proposer la nomination de M. Stuart Slorach, Suède, aux fonctions de coordonnateur pour le prochain mandat.

103. Le Comité a exprimé sa chaleureuse reconnaissance à Mme Barbro Blomberg et à M. Stuart Slorach, ainsi qu'au gouvernement suédois.

#### Date et lieu de la prochaine session (Point 18 de l'ordre du jour)

104. Le Comité a été informé qu'à la suite de la décision de la Commission sur la désignation du coordonnateur, la dix-neuvième session du Comité aurait lieu à Stockholm en mai ou juin 1994.

COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'EUROPE

Etat d'avancement des travaux

Objet	Action	Référence des docuemnts
Code de déontologie	CCEXEC/CCGP 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 21-23
Mandat	CCEXEC 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 95-97
Examen de l'acceptation des normes Codex et LMRPs par les pays de la région	Secrétariat 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 15-20
Procédures d'application et de mise en vigueur	Secrétariat - Gouvernements 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 44-49
Harmonisation	Secrétariat - Gouvernements 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 50-60
Amélioration de l'échange rapide d'information	Secrétariat 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 66-74
Maîtrise de la contamination par Salmonella	Gouvernements 19ème CCEURO	ALIMORM 93/19 par. 90-94
Participation des consommateurs	Secrétariat-Gouvernements 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 61-65
Projet de Directives sur les aliments biologiques	CCFL - Gouvernements 19ème CCEURO	ALINORM 93/19 par. 80-89

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
Dix-huitième session  
Stockholm, Suède, 11-15 Mai 1992

Liste des Participants

Président de la session:  
Mme Barbro Blomberg  
Coordonnateur pour l'Europe  
Mohultsvägen 8 A  
Mullhyttan  
S-71694 Fjugesta, Suède

MEMBER COUNTRIES  
PAYS MEMBRES

**AUSTRIA**  
**AUTRICHE**

Dipl. Ing. Dr. Arnulf Sattler  
Federal Ministry of Health, Sports and  
Consumer Protection, Dep. III/B/1,  
Radetzkystrasse 2  
A-1030 Vienna, Austria  
Tel: Int + 01-71158 48 05  
Fax: Int + 01-71158-46 81

Dkfm. Dr. H. Redl  
Head of Div. III/A/3  
Federal Ministry of Agriculture and Forestry  
Stubenring 1  
A-1010 Vienna, Austria  
Tel: Int + 01-71100 67 66

Univ. Prof. Dr. Herbert Woidich  
Lebensmittelversuchsanstalt  
Blaasstrasse 29  
A-1190 Vienna, Austria  
Tel: Int + 01-3622 55 11  
Fax: Int + 01-3622 55 20

Komm.Rat. Prof Walther Stuller  
Stubenbastei 10  
A-1010 Vienna, Austria  
Tel: Int + 0222-513 69 58

**BELGIUM**  
**BELGIQUE**

Dr. M. Cornelis  
Institut d'Expertise Vétérinaire  
Ministère de la Santé Publique et de  
l'Environnement  
Rue de la Loi, 56  
B-1040 Bruxelles, Belgium  
Tel: Int + 02-2870 242  
Fax: Int + 02-2870 201

**CZECHOSLOVAKIA**  
**TCHECOSLOVAQUIE**

Mr. Pavel Dobrovský  
Federal Ministry of Economy  
Agriculture and Food Division  
nábr.kpt.Jarose 1000  
170 32 Praha 7, Czechoslovakia  
Tel: Int + 02-389 24 74 or 389 26 74  
Fax: Int + 02-37 56 41 or 37 11 77

**FINLAND**  
**FINLANDE**

Mrs. Pirkko Raunemaa  
Deputy Director  
National Food Administration  
P.O.B. 5  
SF-00531 Helsinki, Finland  
Tel: Int + 0-772 676 18  
Fax: Int + 0-772 676 66

## FRANCE

Mrs Jeannie Vergnettes  
Direction Générale de la Concurrence  
de la Consommation et de la Répression des  
Fraudes  
Carré Diderot  
3-5 Boulevard Diderot  
F-75012 Paris, France  
Tel: Int + 1 4487 29 51  
Fax: Int + 1 4487 30 43

Mrs Nathalie Dupre  
Direction Générale de l'Alimentation  
S.V.H.A.  
175 rue du Chevaleret  
F-75646 Paris Cedex 13, France  
Tel: Int + 1 49 55 49 55

## GERMANY ALLEMAGNE

Mr Dr. Reinhard Doerfler  
Ministerialdirektor  
Bundesministerium für Gesundheit  
Deutscherrenstrasse 87  
D-5300 Bonn 2, Germany  
Tel: Int + 0228- 941 40 00  
Fax: Int + 0228-941 49 40

Mr Dr. Wolf Hoelzel  
Ministerialrat  
Bundesministerium für Gesundheit  
Deutscherrenstrasse 87  
D-5300 Bonn 2 Germany  
Tel: Int + 0228- 941 41 40  
Fax: Int + 0228-941 49 40

Mrs Elisabeth Tegge  
Ministerialrätin  
Bundesministerium für Ernährung  
Landwirtschaft und Forsten  
Postfach  
D-5300 Bonn 1, Germany  
Tel: Int + 0228-529 37 14  
Fax: Int + 0228-529 42 62

Herr Franz Josef Schüller  
Regierungsdirektor  
Bundesministerium für Wirtschaft  
Postfach  
D-5300 Bonn 1 Germany  
Tel: Int + 0228-615 42 21  
Fax: Int + 0228-615 38 22

## HUNGARY HONGRIE

Mr. Aurél Salamon  
Head of Dept. for Quality Control  
Ministry of Agriculture  
Kossuth L. tér 11.  
1860 Budapest V, Hungary  
Tel: Int + 1-131 53 62

Dr. Ms. Ágnes Szabo  
Head of Dept. for International  
Legal Affairs, Legal Dept.  
Ministry of Agriculture  
Tel: Int + 1-112 36 94

Mr. Istvan Oláh  
Secretary of Hungarian Codex  
Committee  
Hungarian Office for Standardization  
Üllői u. 25  
H-1091 Budapest, Hungary  
Tel: Int + 1-118 30 11

## IRELAND IRLANDE

Dr. Jerome O'Shea  
Head of General Coordination/International  
Organisations  
Department of Agriculture and Food  
Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2, Ireland  
Tel: Int + 1-789 011 Ext 2079  
Fax: 1 - 616263

**NETHERLANDS**  
**PAYS-BAS**

Mrs. C.G. M. Klitsie  
Ministry of Agriculture, Nature Management  
and Fisheries  
Deputy Director, Department for the  
Environment, Quality and Nutrition  
P.O. Box 20401  
2500 EK The Hague, Netherlands  
Tel: Int +070-379 21 75  
Fax: Int +070-347 75 52

Mr S. Van Hoogstraten  
Ministry of Welfare, Health and Cultural  
Affairs  
Director for Food and Product Safety Affairs  
P.O. Box 3008  
2280 MK Rijswijk, Netherlands  
Tel: Int +070-340 68 84  
Fax: Int +070-340 51 77

Mr G.H. Schipper  
Commission for the Dutch Food and  
Agricultural Industry  
Nederlandse Unilever Bedrijven B.V.  
P.O. Box 760  
3000 DK Rotterdam, Netherlands  
Tel: Int +010-464 43 74  
Fax: Int +010-464 47 98

**NORWAY**  
**NORVEGE**

Mrs Berit Wilsher  
International Liaison Officer  
Norwegian Food Control Authority  
P.O.B. 8187 Dep.  
N-0034 Oslo, Norway  
Tel: Int + 02-67 15 85  
Fax: Int + 02-19 95 31

**POLAND**  
**POLOGNE**

Mrs Joanna Swicka  
Deputy Director  
Ministry of Foreign Economic Relations  
Quality Inspection Office  
32/34 Zurawia Street  
Warsaw, Poland  
Tel: Int +022-628 67 20  
Fax: Int + 022-21 48 58

Mrs Anna Skrzynska  
Main Specialist  
Ministry of Foreign Economic Relations  
Quality Inspection Office  
32/34 Zurawia Street  
Warsaw, Poland  
Tel: Int +022-625 20 28

Mrs Barbara Traczyk  
Deputy Director of the Department for Food  
Processing  
Ministry of Agriculture and Food Economy  
30 Wspolna Street  
Warsaw, Poland  
Tel: Int +022-623 17 61  
Fax: Int + 39 12 01 01 "Komertel"

Director Jerzy Marcinek  
Department for Agriculture and Food  
Polish Committee for Standardization,  
Measures and Quality  
2 Elektoralna Street  
Warsaw, Poland  
Tel: Int + 022-27 41 15

Włodzimierz Taut  
Chief of Licence Division  
Ministry of Foreign Economic Relations  
Plac 3 Krzyży 5  
Warsaw, Poland  
Tel: Int + 022-693 58 14

## PORTUGAL

Dra. Maria Hermínia Lopes  
Chief of Service  
Instituto de Qualidade Alimentar  
Rue Alixandre Herculano 6  
Lisboa, Portugal  
Tel: Int + 1-54 71 96  
Fax: Int + 1-54 94 51

Mrs Gunilla Henrysdotter  
Legal Division  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int +018-17 57 48  
Fax: Int +018-10 58 48

## SPAIN ESPAGNE

Da. Rosa Sanchidrian Fernández  
Jefe del Area de la Subdirección General de  
Higiene de los Alimentos  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Tel: Int + 1-420 21 02  
Fax: Int + 1-420 15 49

D. Antonio Carpintero Saiz  
Técnico de la Subdirección General de  
Planificación Alimentaria y Relaciones con la  
CEE  
Ministerio de Agricultura  
Pesca y Alimentación  
Tel: Int + 1-347 50 88  
Fax: Int + 1-347 57 28

Mrs Agneta Gillback  
National Board for Consumer Policies  
Box 503  
S-162 15 Vällingby, Sweden  
Tel: Int +08-759 83 00  
Fax: Int +08-38 22 15

Mrs Inger Svedinger  
National Board for Consumer Policies  
Box 503  
S-162 15 Vällingby  
Tel: Int +08-759 83 00  
Fax: Int +08-38 22 15

Mr Mark Collins  
National Board of Agriculture  
S-551 83 Jönköping, Sweden  
Tel: Int + 036-15 50 00  
Fax: Int + 036-19 05 46

## SWEDEN SUEDE

Dr Stuart Slorach  
Head of Department  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int +018-17 55 94  
Fax: Int +018-10 58 48

Mr Per-Erik Nistér  
Head of Legal Division  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int +018-17 55 05  
Fax: Int +018-10 58 48

Mrs Annika Söderberg  
International Secretariat  
Ministry of Agriculture  
S-103 33 Stockholm, Sweden  
Tel: Int +08-763 11 28  
Fax: Int +08-10 50 61

Mr Nils Färnert  
Manager  
Färnert Consulting AB  
Ljuskärsvägen 60  
S-133 31 SALTSJÖBADEN  
Tel: Int +08-717 28 35  
Fax: Int +08-762 64 90

**SWITZERLAND  
SUISSE**

Mr. P. Rossier  
Head of Section  
Federal Office of Public Health  
Postfach  
CH-3000 Berne 14, Switzerland  
Tel: Int + 031-61 95 72  
Fax: Int + 031-61 95 74

Mr. Olivier Bindschedler  
Nestec SA  
Avenue Nestlé 55  
CH-1800 Vevey, Switzerland  
Tel: Int + 021-924 42 13  
Fax: Int + 021-921 18 55

**UNITED KINGDOM  
ROYAUME-UNI**

Mr C. A. Cockbill  
Head of Consumer Protection Division  
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food  
Ergon House, c/o Nobel House  
17 Smith Square  
London SW1P 3JR, United Kingdom  
Tel: Int + 071-238 62 78  
Fax: Int + 071-238 67 63

Ms Lynda Lockyer  
Head of Health Aspects of Environment  
and Food Branch  
Department of Health  
Eileen House  
80-94 Newington Causeway  
London SE1 6EF, United Kingdom  
Tel: Int + 071-972 27 87  
Fax: Int + 071-972 29 82

**OBSERVER COUNTRY  
PAYS OBSERVATEUR**

Mrs Jindra Linda L. Demeterio  
Agricultural Attaché  
Philippine Embassy  
85 Rue Washington  
B-1050 Brussels, Belgium  
Tel: Int + 02-533 18 18 or 533 18 11  
Fax: Int + 02-538 39 17

Khaled Ghareeb  
Ministry of Health - Food Administration  
Kuwait  
Tel: Int + 481 60 43  
Fax: Int + 481 60 43

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**THE EUROPEAN COMMUNITIES  
(EEC)**

Mme O Demine  
Principal Administrator  
Commission of the European Community  
Directorate General "Internal Market and  
Industrial Affairs"  
200 rue de la Loi  
B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: Int + 02-235 31 25 or 236 08 98  
Fax: Int + 02-235 17 35

Mr Bent Mejborn  
Administrator  
EC-Council Secretariat  
170 rue de la Loi  
B-1180 Brussels, Belgium  
Tel: Int + 02-234 67 22  
Fax: Int + 02-234 66 85

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY  
AGENCY (IAEA)**

Dr. Leslie G. Lodomery  
Food Irradiation Specialist  
Joint FAO/IAEA Division  
Box 100  
A-1400 Vienna, Austria  
Tel: Int + 01-2360 Ext 16 38  
Fax: Int + 01-23 45 64

**INTERNATIONAL FEDERATION OF  
ORGANIC AGRICULTURE  
MOVEMENTS (IFOAM)**

Mr. Dipl. Ing.- Agr. ETH. Otto Schmid  
Coordinator of the IFOAM Standards  
Committee  
Halden  
CH-8615 Wermatswil/Uster, Switzerland  
Tel: Int +01-940 12 80  
Fax: Int +01-940 12 55

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF  
CONSUMER UNIONS (IOCU)**

Dr. John Beishon  
Chief Executive  
Consumers' Association  
2, Marylebone Road  
London NW1 4DX, United Kingdom

Mrs Anna Bradley  
Deputy Director of Research  
Consumers' Association  
2, Marylebone Road  
London NW1 4DX, United Kingdom

**MARINALG INTERNATIONAL  
(WORLD ASSOCIATION OF SEAWEED  
PROCESSORS)**

Mr Jean-Jacques Piot  
Marinalg International  
85, Bd Haussmann  
F-75008 Paris, France  
Tel: Int + 01-4265 41 58  
Fax: Int + 01-4265 02 05

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT**

Mrs S.H.Doyran  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: Int + 06-5797 47 12  
Fax: Int + 06-5797 3152

Dr. Enrico Casadei  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
I-00100 Rome, Italy  
Tel: Int +06-5794 47 94  
Fax: Int +06-5797 31 52 or 578 26 10

**WHO PERSONNEL**

Dr. Dinko Kello  
Head  
Toxicology and Food Safety  
WHO  
Regional Office for Europe  
8 ScherfigsveDK-2100 Copenhagen,  
Denmark  
Tel: Int +39-17 1251

**SWEDISH SECRETARIAT**

Mrs Eva Lönberg  
Swedish Codex Contact Point  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int + 018-17 55 47  
Fax: Int + 018-10 58 48

Mrs Ingegärd Bergman  
Food Standards Division  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int +018-7 56 11  
Fax: Int + 018-10 58 48

Mrs Agneta Andersson  
Swedish Codex Contact Point  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int + 018-17 56 02  
Fax: Int + 018-10 58 48

Mrs Anneli Lennartsson  
National Food Administration  
Box 622  
S-751 26 Uppsala, Sweden  
Tel: Int + 018-17 57 20

Mrs Agneta Karlsson  
International Secretariat  
Ministry of Agriculture  
S-103 33 STOCKHOLM